

Le préfet d'Eure-et-Loir
Monsieur le président de l'association des maires d'Eure-et-Loir
Monsieur le président de l'association des maires ruraux d'Eure-et-Loir

à

Mesdames et messieurs les maires du département d'Eure-et-Loir
Messieurs les présidents des établissements publics de coopération intercommunale du
département d'Eure-et-Loir.

Objet – Organisation de la vaccination en perspective des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin

Prenant acte d'une forte orientation, au niveau national, en faveur du maintien des élections et de l'avis rendu par le Conseil scientifique, le Premier ministre a annoncé la tenue des élections régionales et départementales les 20 et 27 juin 2021. Afin de garantir la bonne tenue de ces échéances, dans le cadre le plus incitatif et sécurisé pour les électeurs et les organisateurs des opérations de vote, le Gouvernement a prévu l'adaptation de la réglementation en vigueur et la mise en place un protocole sanitaire strict.

En premier lieu, il sera procédé à la vaccination, sans condition d'âge, de l'ensemble des membres des bureaux de vote (présidents et assesseurs) et des agents exposés au public concourant à l'organisation du scrutin. À cet égard, votre participation est essentielle à la bonne réalisation de cette opération. Il vous est en ce sens demandé :

- De procéder, dès à présent, au recensement des personnes désignées pour remplir ces fonctions, pour lesquelles vous vous assurerez qu'elles n'ont pas déjà fait l'objet d'une vaccination. Un tableau vous est joint à cet effet, où figure l'ensemble des coordonnées à renseigner.
- De transmettre ce tableau aux services de l'EPCI dont dépend votre commune **pour le mercredi 5 mai à 19h, délai de rigueur**

Les services de l'EPCI seront chargés de centraliser ces remontées et transmettre au centre de vaccination une liste consolidée des personnels concernés **pour le vendredi 7 mai 12h, délai de rigueur.**

Les centres de vaccination, en lien étroit avec l'ARS, contacteront l'ensemble des personnes concernées afin de leur proposer un rendez-vous, pour être en mesure de procéder aux premières vaccinations à compter du 17 mai et de l'administration, le cas échéant, de la seconde dose de vaccin, à compter du 14 juin.

En second lieu, il vous sera détaillé par circulaire l'ensemble des mesures prises par le gouvernement afin de faciliter la charge que représente, pour les communes, en particulier les plus petites, l'organisation du scrutin dans des conditions sanitaires appropriées. Au-delà de la mise à disposition, par l'État, de matériel sanitaire (gel

hydroalcoolique et masques), des facilités d'organisation, permettant de limiter le nombre de personnes mobilisées par les opérations de dépouillement et de limiter le brassage de population au sein des bureaux de vote, seront prochainement portées à votre connaissance et laissées à votre main. En particulier, et lorsque nécessaire, il sera permis aux assesseurs de participer au dépouillement, selon des modalités qui vous seront précisées. La possibilité de tenir certaines opérations en extérieur, sous certaines conditions, sera également ouverte. Une tolérance sur d'éventuelles modifications de l'emplacement des bureaux de vote vous sera enfin accordée jusqu'au 30 mai.

D'autres mesures d'allègement des conditions d'organisation du scrutin, qui relèvent de dispositions législatives, seront intégrées à un projet de loi relatif à la gestion de la crise sanitaire qui sera présenté dans les prochains jours par le Gouvernement.

*

*

Le corps préfectoral, l'ensemble des services de l'État et les associations d'élus se tiennent à votre pleine et entière disposition pour vous accompagner dans l'organisation de ces opérations essentielles à la continuité de la vie démocratique de notre pays.

Françoise SOULMAN

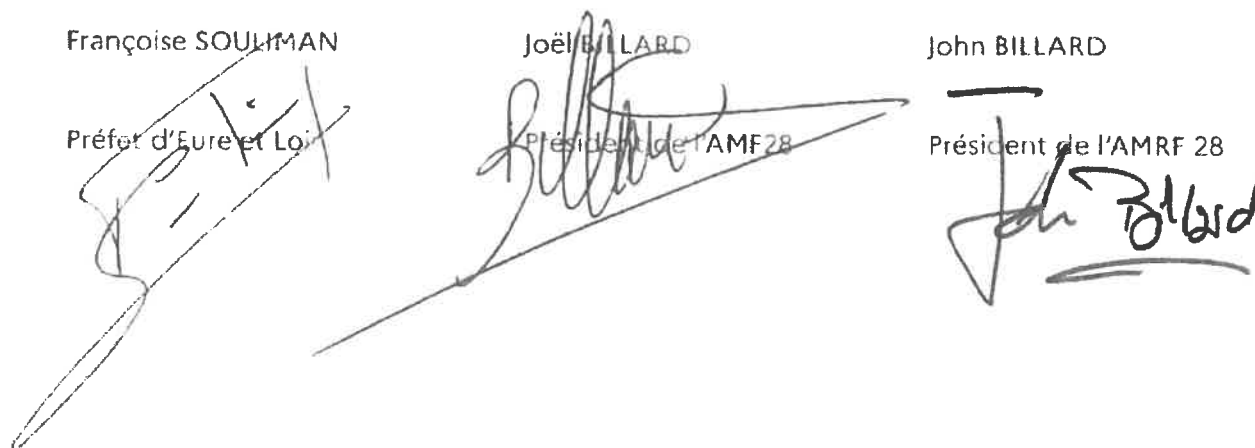
Préfet d'Eure et Loir

Joël BILLARD

Président de l'AMF28

John BILLARD

Président de l'AMRF 28

The image shows three handwritten signatures in black ink. The first signature on the left is for Françoise Souلمان, the middle one is for Joël Billard, and the right one is for John Billard. Each signature is written over a horizontal line that serves as a baseline for the text below it.

Elections Départementales

Dimanche 20 Juin 2021

08H00 à 12H00			
12H00 à 15H00			
15H00 à 18H00			

**Si vous êtes dans l'impossibilité de tenir une permanence, merci de bien vouloir
permuter avec une autre personne.**

Elections Régionales

Dimanche 20 Juin 2021

08H00 à 12H00			
12H00 à 15H00			
15H00 à 18H00			

**Si vous êtes dans l'impossibilité de tenir une permanence, merci de bien vouloir
permuter avec une autre personne.**

Elections Départementales

Dimanche 27 Juin 2021

08H00 à 12H00			
12H00 à 15H00			
15H00 à 18H00			

Si vous êtes dans l'impossibilité de tenir une permanence, merci de bien vouloir
permuter avec une autre personne.

Elections Régionales

Dimanche 27 Juin 2021

08H00 à 12H00			
12H00 à 15H00			
15H00 à 18H00			

Si vous êtes dans l'impossibilité de tenir une permanence, merci de bien vouloir
permuter avec une autre personne.